

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 19 mai 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion du tournage d'un film dans la rue Eelchesgewan, à Leudelange :

## Stationnement interdit (C,18)

Le jeudi 26 juin 2025 de 17.00 heures jusqu'au vendredi 27 juin 2025 à 00.30 heures, le stationnement est interdit, sur le Parking dans l'entrée de la rue Eelchesgewan, sur tous les emplacements.

Le jeudi 26 juin 2025 de 17.00 heures jusqu'au vendredi 27 juin 2025 à 00.30 heures, le stationnement est interdit, dans la rue de la Vallée, sur tous les emplacements en face de la maison numéro 20, rue de la Vallée.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Leudelange, le 20 mai 2025.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster